PERFORMANCES // Les épargnants ont beau se faire à l'idée que l'on ne peut plus obtenir de performances sans prise de risques, ils restent allergiques à l'idée d'essuyer des pertes en capital. Astuces pour sécuriser son parcours.

Comment lisser le risque des produits à haut rendement

Les meilleures soupes se font dans les vieux pots. L'adage se révèle particulièrement adapté en matière de bon sens boursier. En tout cas, si l'on en croit José Fernandez, directeur de l'offre financière de l'UFF (Union financière de France) qui, pour lisser le risque dans le temps, préconise en priorité deux réflexes : l'investissement programmé au long cours et la diversification.

« Notre discours, sur le fond, n'a pas bougé depuis 1968, date de création de l'UFF, qui a toujours fait des versements réguliers un principe de base de la constitution d'un portefeuille. »

1 PRATIQUER L'ART DU FRACTIONNEMENT

Placer à intervalle constant le même montant sur des actions ou autres titres à fort potentiel de rendement résout la question du « market timing ». Et les résultats le prouvent, sur de longues périodes, l'investissement progressif est généralement payant.

Cela permet d'acheter davantage lorsque les cours sont bas et moins lorsqu'ils montent, donc de lisser le prix du marché dans le temps. Et la méthode vaut aussi bien pour une petite épargne que pour un gros investissement, qui, plutôt que d'être injecté en « one shot », gagnera à être fractionné sur un an ou plus.

« Cela étant dit, lorsqu'on est dans des configurations de marchés chaotiques avec des pics de hausse importants, il est recommandé de doubler cette stratégie d'une gestion plus active en captant régulièrement ses plus-values et en les sécurisant sur un support peu volatil », conseille José Fernandez.

Loger ses actions dans un PEA

Susceptible d'accueillir jusqu'à 150.000 euros par personne (300.000 euros pour un couple), le plan d'épargne en actions, reste le meilleur outil pour se constituer en franchise fiscale, un portefeuille d'actions européennes géré en direct (les actions doivent représenter 100 % des titres souscrits) ou via des fonds communs de placement (minimum d'actions ramenées à 75 %). Sous réserve de n'effectuer aucun retrait avant cinq ans, les plus-values réalisées sont exonérées d'impôt. Dans le cas inverse, le PEA sera fermé, les prélèvements sociaux dus et les gains du PEA taxés à 22,5 % si la sortie intervient moins de deux ans après l'ouverture du plan et à 19 % entre deux et cinq ans. Passé huit ans, les retraits sont libres et susceptibles, pour ceux que ça intéresse, de prendre la forme d'une rente viagère totalement défiscalisée (sauf prélèvements sociaux). Les plus téméraires peuvent regarder du côté du PEA PME qui permet d'investir jusqu'à 75.000 euros supplémentaires par personne en titres d'entreprises européennes de moins de 5.000 salariés (chiffre d'affaires limité à 1,5 milliard d'euros), dans les mêmes conditions fiscales que le PEA.

2 JOUER L'ATOUT DE LA DÉCORRÉLATION

Autre incontournable de l'optimisation boursière, la diversification, se doit, quant à elle, d'être multidimensionnelle. *« Pour réduire sa prise de risques, il faut non seulement composer avec différentes classes d'actifs (obligations, actions, immobilier, etc.), mais au sein de chacune de ces briques affiner ses choix tant du point de vue catégoriel (small cap, grandes valeurs, obligations d'Etat, high yield, etc.) que sectoriel et géographique, en excluant d'office les segments à trop fortes volatilités : marchés émergents, matières premières, etc. »*, résume Antoine Tranchimand, associé du cabinet K&P Finance. Et pour maximiser le rapport rendement-risque, la diversification doit jouer la carte de la décorrélation.

« On trouve parfois plus de différences entre deux catégories d'obligations ou d'actions qu'entre une obligation et une action. L'idée est donc au sein de chaque classe d'actifs, d'aller chercher des comportements spécifiques, non indiciels, ce qui, bien sûr, exige de confier les rênes de son allocation à un expert », remarque José Fernandez.

3 RAISONNER SUR LA DURÉE

Dans la même logique, ce professionnel, comme d'autres, recommande à ceux qui peuvent immobiliser leur mise a minima huit ou dix ans, de s'intéresser au non-coté en souscrivant dans une proportion raisonnable (moins de 10 % de ses actifs financiers) des parts de FIP, de FCPI, ou des fonds de « private equity » dans le cadre de l'assurance-vie.

*— **Laurence Delain***

Zoom sur quatre produits à fort potentiel de rentabilité

Les 5 meilleurs fonds PEA 2016*

Nom du fonds (Société de gestion)	Performance 1 an	Performance 3 ans
Quadrige C (Inocap SA)	37,04 %	81,19 %
Quadrige Rendement C (Inocap SA)	35,93 %	105,65 %
ID France Smidcaps C (Twenty First Capital)	26,86 %	92,44 %
Sextant PME A (Amiral Gestion)	24,49 %	76,16 %
Découvertes D (HMG Finance)	36 %	81,95 %

*Sur la base de leur performance annuelle à fin décembre 2016

« LES ÉCHOS » / SOURCE : MORNINGSTAR

Exemple d'un produit indexé sur le CAC 40

Indice CAC 40, en points

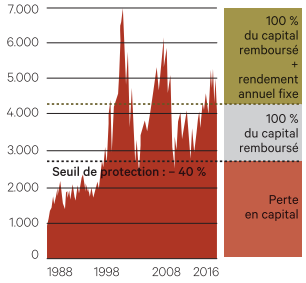

« LES ÉCHOS » / SOURCE : LINXEA

Les performances de la tontine comparées à l'inflation sur 46 années de gestion

En %

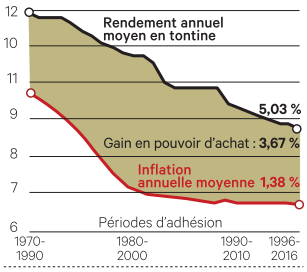

« LES ÉCHOS » / SOURCE : LE CONSERVATEUR

Les plates-formes de crowdfunding immobilier qui collectent le plus

Nom de la plateforme	Nombre de projets financés	Nombre de projets remboursés	Montant total de la collecte*
Anaxago.com	63	16 %	32,5
Lymo.fr	22	41 %	5,72
Wiseed.com	75	20 %	35,2
Crowdfunding-immo.fr	11	45 %	3,15

*En millions d'euros

« LES ÉCHOS » / SOURCE : HELLOCROWDFUNDING.COM

Miser sur le potentiel des fonds actions

Majoritairement placés en valeurs d'entreprises, les fonds actions se déclinent en une multitude de catégories et sous-catégories, répertoriées selon différents critères : zone géographique (France, Allemagne, Etats-Unis, Chine, Brésil, Europe, zone euro, Amérique Latine, Asean, etc.), thématique (vieillissement de la population, protection de l'environnement…), secteur d'activité (pharmacie, grande distribution, nouvelles technologie, énergie, eau, matières premières…), mais aussi taille de capitalisation (grandes valeurs, mid cap, small cap…), objectif (rendement, croissance), style de gestion (stock-picking, gestion indicielle, fondamentale, quantitative, etc.), type de cotation, etc. Aussi variés soient-ils, ces fonds, qu'ils soient souscrits en version D (distribution des gains) ou C (capitalisation), ont pour caractéristique commune de s'adresser à des investisseurs prêts à immobiliser leurs avoirs a minima cinq ans et capables de supporter une prise de risque, donc une perte temporaire, voire définitive, de capital.

- **Niveau de risque** (sur 10) : de 5 à 10 selon l'allocation du fonds
- **Potentiel de plus-value** : fort variable selon la nature du fonds et la conjoncture. Pour indication, le CAC 40 a gagné 18 % en 2013, perdu 0,5 % en 2014 puis repris 8,5 % en 2015 et 4,86 % en 2016.
- **Liquidité** : très bonne. A ne pas confondre avec l'horizon de placement recommandé (8 ans).
- **Frais** : négociables, ils sont en moyenne de 3 % sur les souscriptions ; 1,3 % pour la gestion annuelle et, lorsqu'ils existent (c'est devenu rare), 0,2 % pour les rachats.
- **Fiscalité** : outre les prélèvements sociaux (15,5 %), les dividendes perçus et les plus-values de cession sont soumis au barème progressif de l'IR après abattement de 40 % dans le premier cas et pour durée de détention dans le second (50 % entre deux et huit ans, 65 % ensuite).

*— **L. D.***

Tirer le meilleur des fonds structurés

Généralement commercialisés dans le cadre d'une assurance-vie ou d'un PEA pendant une période limitée, ces fonds dits « garantis » ou « à formule » ont pour objectif de restituer, à une échéance préfixée, la mise de départ majorée d'une performance conditionnée par l'évolution d'un indice boursier.

Appartenant à la famille des produits structurés, ils sont par définition peu liquides (toute sortie avant terme peut se solder par une perte sèche) car leurs modes de gestion complexes, souvent lourdement chargés en frais, reposent sur des prises d'options pour garantir le capital.

Or plus la volatilité de la Bourse est importante et les taux d'intérêt faibles, plus cette garantie coûte cher en termes de performance. Pour pallier cette contrainte, les banques tendent depuis quelque temps à s'engager sur un capital non plus sécurisé à 100 %, mais protégé jusqu'à un certain seuil de baisse de l'indice de référence du fonds (–40 % le plus souvent).

Assorties de fenêtres de sortie anticipée qui permettent de récupérer son investissement initial majoré d'un coupon, sous réserve que les marchés ne soient pas dans le rouge, ces offres dites « autocall » ménagent une souplesse appréciable, mais n'éliminent pas totalement la prise de risque.

- **Niveau de risque** (sur 10) : 5.
- **Potentiel de rendement (et/ou de plus-value)** : de 5 % à 6 % annualisé.
- **Liquidité** : très aléatoire, car dépendante des conditions de marché. Il faut en principe attendre le terme prévu.
- **Frais** : élevés, 2,5 % en moyenne à la souscription (jusqu'à 5 % parfois) ; 2,5 % pour les frais de gestion et 2 % pour ceux de sortie anticipée.
- **Fiscalité** : celle de l'enveloppe dans laquelle le fonds est logé (assurance-vie, PEA) ou imposition à l'impôt sur le revenu au barème progressif dans le cas d'une souscription directe.

*— **L. D.***

Viser le long terme avec la tontine

Créée il y a plus de 360 ans par le banquier italien Lorenzo Tonti, ce placement, distribué en France de façon quasi exclusive par le groupe Le Conservateur, profite du même régime d'imposition sur le revenu que l'assurance-vie, mais fonctionne fort différemment. Chaque année, une association tontinière est lancée, à laquelle, moyennant une ponction forfaitaire de 18,5 % (pas de frais de gestion supplémentaires) on peut adhérer pour une durée minimale de 10 ans si on opte pour une prime unique (15 ans pour des versements périodiques).

En contrepartie de ce blocage, la tontine, dénuée de valeur de rachat – donc exonérée d'ISF pour les primes versées avant 70 ans – profite d'une gestion diversifiée, allégée de toute contrainte de liquidité, qui permet à l'assureur de doper sa performance tout en sécurisant ses investissements au fur et à mesure que l'échéance de sortie approche. La durée du placement et l'absence de possibilité de rachat avant terme permet une gestion dynamique des fonds en lissant le risque.

A noter, la tontine ne bénéficie pas du régime dérogatoire de l'assurance-vie en matière de transmission, mais, l'assuré peut contracter jusqu'à 69 ans une temporaire-décès dont le capital sera, le cas échéant, très peu taxé puisque seule la prime versée sera prise en compte par le fisc.

- **Niveau de risque** (sur 10) : de 0 à 2.
- **Potentiel de rendement (et/ou de plus-value)** : doublement du capital sur quinze ans si l'on se réfère aux récentes arrivées à échéance.
- **Liquidité** : nulle.
- **Frais** : ponction unique de 18,5 % sur prime.
- **Fiscalité** : taxe forfaitaire sur les gains de 7,5 % au bout de huit ans après abattement de 4.600 euros (9.200 euros pour un couple soumis à imposition commune). Exonération d'impôt sur la fortune en phase d'épargne (pour le fonds versés avant 70 ans).

*— **L. D.***

Oser le crowdfunding immobilier

Dans l'univers du crowdfunding (don, prêt, investissement en capital), l'activité immobilière occupe une place à part. Cette forme de financement participatif collecte des fonds destinés à financer des projets de promotion immobilière. L'épargnant « entre » dans une telle opération de construction aux côtés de professionnels avec une mise modeste (quelques centaines ou milliers d'euros). En contrepartie d'une immobilisation des fonds pendant au moins 18 à 24 mois, il perçoit un rendement annuel de 8 à 12 %. Ce taux n'est jamais garanti. Une perte en capital est toujours possible. La performance à la sortie va dépendre du bon déroulement de l'opération immobilière. Or, ce résultat peut être écorné en cas de défaillance du promoteur (ce qui vient de se produire), d'une commercialisation qui se passe mal ou d'événements susceptibles de ralentir la construction (accidents, intempéries…). Une vingtaine de plates-formes spécialisées évoluent dans ce secteur, mais une poignée d'acteurs collectent beaucoup et ont surtout remboursé à temps leurs « crowdfunders » (voir tableau). Tous ces intermédiaires affirment réaliser un tri sélectif des dossiers proposés en ligne. Beaucoup de plates-formes adoptent le système du prêt par le biais d'une souscription d'obligations à travers une structure (holding, société par actions simplifiées).

- **Niveau de risque** (sur 10) : 7.
- **Potentiel de rendement** : de 8 à 12 % par an.
- **Liquidité** : nulle.
- **Frais** : aucun.
- **Fiscalité** : si investissement sous forme de prêt, les intérêts perçus font l'objet d'un acompte forfaitaire à la source de 24 % plus les 15,5 % de prélèvements sociaux. Ils sont ensuite imposés suivant le barème de l'IR, l'acompte déjà perçu étant déduit. Certaines plates-formes proposent de loger les titres dans un dans un PEA PME (lire ci-dessus), ce qui met à l'abri de l'impôt.

*— **Laurence Boccara***